AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de George Nick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94.110—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis C. Nick, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier—Walter E. Adolph, avocat pour l'administrateur. 4 août—4 8 13

Succession de Mme Emma Adeline O'Dowd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No56.932—Division A—Attendu que John W. Wilkinson et David P. Albers ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteurs testamentaires de ife conjoints dans la succession de feu Mme Emma Adaline O'Dowd, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier — Tilche & Rogers. A. W. Cooper, avocats.
12 août—12 16 21

Succession de Alexandre Langlois.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 94,206 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Marie Carrère, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—P. L. Fourchy, avocat.
12 août —12 16 21

Succession vacante de J. F. Barnes

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 81,591—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J P. Cerdill, administrateur et curateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.
12 août — 12 16 21

Succession vacante de Louis Maillac

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 81,592 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. P. Cerdill, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier.—Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.
12 août—12 16 21

Succession vacante de André Caisinc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 86.062—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. P. Cerdill, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.
12 août—12 16 21

Succession de Patrick M. Westfeldt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,948—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Gustaf R. Westfeldt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — McCloskey & Benedict, avocats.
12 août—12 16 21

Succession de Madeleine Nippert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 91,046— Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Nippert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Woodville & Woodville, avocats.
10 août—10 14 19

Succession vacante de Françoise Tachon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 82,868—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cerdill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.
10 août—10 14 19

Succession de Pierre Sylvestre Biron

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 82,760 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cerdill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.
10 août — 10 14 19

Succession de Fred A. Hasler et Johann E. Tannerton, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,100—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par J. P. Cerdill, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Favrot & Friedrich. Ernest T. Florance, avocats.
10 août—10 14 19

Succession de Dennis Bernard Haggerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,277—Division B. — Attendu que Mme Mary L. Childress, veuve de Dennis B. Haggerty, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dennis B. Haggerty, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier.—Jas. P. Sullivan. Arthur Landry, avocats.
9 août—9 13 18

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE PETER DANIEL.
Cour Civile de Distr ct. Paroisse d'Orléans, Division A, No 91,289.

DEUX COTTAGES DOUBLES, 2649-51 Promenade Carondelet et 2648 rue Toulouse

A L'ENCAN, MARDI le 16 AOUT 1910.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A, dans l'affaire intitulée succession de Peter Daniel, dossier No 91,289 ledit ordre daté du 11 juillet 1910, et aussi conformément à un autre ordre de la même Honorable Cour dans la même affaire intitulée et numérotée daté du 13 juillet 1910, les deux dits ordres étant adressés à Joseph Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique MARDI, le 16 août 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'ilet No 336 borné par les rues Nord Broad, Toulouse, Nord Dorgenois et la Promenade Carondelet, désigné par le numéro trois, mesurant trente et un pieds, huit pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse, s'étendant au travers de la Promenade Carondelet, sur laquelle il y a une façade de trente et un pieds, neuf pouces et quatre lignes et ayant cent onze pieds, six pouces de la Promenade Carondelet à la rue Toulouse sur la ligne de côté vers la rue Nord Broad, et ayant une profondeur de quatre-vingt-dix neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes de ladite Promenade Carondelet à la rue Toulouse, sur la ligne de côté la plus proche de la rue Nord Dorgenois, d'après un devis et arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 3 décembre 1909 et annexé à un inventaire dans l'affaire ci-dessus intitulée.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite désigné par le No Quatre, contigu au lot No trois et mesurant comme suit trente et un pieds, huit pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse, trente et un pieds neuf pouces et quatre lignes à la Promenade Carondelet il y a une profondeur sur le côté du lot No 3 de quatre vingt dix neuf pieds cinq pouces et quatre lignes et une profondeur de quatre vingt dix sept pieds sur la ligne du lot No 5, d'après ledit devis de C. Uncas Lewis, voyer.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges de la propriété, avec le pacte de non aliénation et toutes autres clauses usuelles de sécurité, 10 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910. Les certificats nécessaires pour passer la vente devant être payés par les acquéreurs de cela, et les actes de vente desdites propriétés foncières doivent être passés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs et les acquéreurs devront déposer 10 0|0 (ne portant pas d'intérêt) du prix d'achat avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.,
J. Arthur Charbonnet, avocat.
16juil—16 17 24 31—août 7 14 16

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR

M. PEDERSON CO. ET ALS VS DIXIE STORES

No 93 734—Cour Civile de District—Division B.

Le fonds de magasin et les installations des Dixie Stores se composant de moulins à café, 2 registres (cash registerf), 1 balance à plateforme, 2 balances suspendues, 2 balances de comptoir, 1 lot d'épiceries, bureau, machine à écrire, éventail électrique. etc.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL-Leonard L. Stern, Encanteur—MERCREDI, 17 août 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux 1518 rue Dryades, entre Melpomène et Terpsichore, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre signé le 20 juillet 1910 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire susdite et susnumérotée.

Tous les effets mobiliers des Dixie Stores selon un inventaire sur filère.
Conditions—Vente au plus offrant, pour du comptant.
STROUDBACK. STERN & GUMBEL, LTD., Encanteurs.
6 août—6 7 14 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cora Morere vs Mme Annie Oestarly, veuve de Pierre Morere, et tutrice de Simon P. Morere.—No 92,350—Cour Civile de District—Division B.

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Septième District.

4 Terrains rue Spruce, entre la rue Short et l'avenue Carrollton, l'ilet Cohn.
1 lot rue Short, entre les rues Cohn et Spruce, ilet ave Carrollton
1 Lot sur l'avenue Leake, borné par les rues Oak, Général Ogden, Eagle et Plum.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd, Leonard L. Stern, Encanteur.—MARDI, le 16 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 mars 1910, et aussi d'un jugement lu, rendu et signé en cour ouverte le 17 mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera offert à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq lots de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 253, borné par les rues Spruce, Cohn, Carrollton et Short, les lots F et G mesurant chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Les lots H et I mesurant chacun 40 pieds de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur, le lot J mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Short, sur 155 pieds de profondeur.

2. Une certaine portion ou étendue de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 144 borné par les rues Eagle, Oak, Général Ogden, l'avenue Leake et la rue Plum, désignée par la lettre E sur un plan d'arpentage, daté du 28 décembre 1906, dressé par Chas G. Dell'Isle, et mesurant 60 pieds de face à l'avenue Leake, 30 pieds dans le fond, et sur sa ligne de côté vers la rue Général Ogden il a une profondeur de 99 pieds 7 pouces, et sur la ligne de côté vers la rue Eagle il a une profondeur de 125 pieds.

Conditions—Les lots I et J dans l'ilet No 253, aux conditions de un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en un et deux ans en paiement par acomptes égaux devant être représentés par billets à recevoir daté de la date de l'adjudication et portant 7 0|0 d'intérêt de cette date, et la stipulation en l'acte de vente de 10 pour cent d'honoraires d'avocat s'il y a un procès pour forcer les paiements de la portion non payée du prix compris. La balance des terrains devant être vendue pour du comptant.

Les actes de vente pardevant James T. Nix, notaire, aux frais des acquéreurs; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.
16juil—16 17 24 31—août 7 14 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Anna Hoefeld épouse de E. Ferdinand Keel'e.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 94 288—Division D—Attendu que E. Ferdinand Keel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Anna Hoefeld Keelle, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Oscar Schreiber, avocat.
10 août—10 14 19

Succession de Joseph Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,119—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mary Brown, veuve de Raymond Fernandez maintenant épouse de Rudolph E. Grevenberg et Rudolph Grevenberg, tutrice et tuteur administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Anthony J. Rossi, avocat.
11 août —11 15 20

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE ROBERT HANLEY ET EPOUSE.

No 94,059—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C.

MERCREDI, le 7 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR N. J. CLESI, encanteur, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté et signé du 2 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. E K. Skinner, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues White, Dupré, Gravier et Perdido, désigné comme lot No 27 dans l'ilet No 614, ledit lot No 27 mesurant 120 pieds de face à la rue White sur une profondeur de 28 pieds et neuf pouces et formant l'encoignure des rues White et Gravier.

Conditions—Tout comptant, l'acquéreur devant payer pour tous les frais des certificats, assumer les taxes de 1910, payer pour l'acte de vente pardevant Chas I. Denechaud, notaire, et déposer 10 0,0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

N. J. CLESI, Encanteur.
Anthony J. Rossi, avocat.
9 août—9 16 23 30

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL. W. A. Kernaghan. Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet

Jeudi, le 8 Septembre 1910.

à midi. à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 août 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire de George L. O. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company, No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 183 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, "shavings binn", réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain ilet de terre, situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse. White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mètres et bornes sur cet ilet ou des chantiers. Cet ilet est d'environ la même grandeur que le ci dessus décrit.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St-Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement. ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24, inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes, scies, élévateurs, machines pour faire des treus, "sash sticker", tuyaux, poulies, flèches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules.

Cheval, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement pour leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Receveur et par enquête du Receveur, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition-ci est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et spécieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit conséquemment fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout tel qu'il sera le jour de la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation.

La maison a maintenant des commandes à remplir. D'après le jugement de la cour, les CONDITIONS sont fixées comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriété de toute description et caractère servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants dus au receveur à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires conclus par le receveur et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Seconde—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels, au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt ci-après requis; que ladite annonce établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec référence, plus amples informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le receveur au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du receveur, dix pour cent (10 0|0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du receveur, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter sa dite enchère et d'en payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième. — Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement criée de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du receveur, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dix jours qui suivront celui où ledit avis aura été inséré dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a pas eu d'objections, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucunes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixième—Une fois que ladite vente ici ordonnée sera terminée et confirmée, l'encanteur fera, parfaira et livrera un acte notarial de translation de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Fred Adolph, Esq. notaire.
7 août—7 14 21 28—sept 4 8

AVIS AUX CREANCIERS.

D. B. North vs Tribune's Pub. & Print. Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86,815.—Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par U. Marmoni Jr. Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—G. M. Hosmer avocat.
10 août—10 14 19

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. P. Schaeffer et Als vs United Burial Co. Ltd.

No 93 963 — Cour Civile de District Division B.

Excellente Maison de Résidence Simple à Deux Etages,

Avec grandes écuries.

No 831 avenue des Champs-Elysées, entre Bourgogne et Dauphine.

PAR STROUDBACK STERN & GUMBEL Ltd. — Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, 30 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé le 27me jour de juillet 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient ou qui en fait partie situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'ilet No 17 maintenant 230) borné par l'avenue des Champs Elysées, les rues Marigny, Bourgogne et Dauphine, sur un plan particulier de B. Buisson, en date du 2 janvier 1842, déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire et mesurant en pied américain 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à l'avenue des Champs Elysées sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.
Teutonia Bank & Trust Co., Receveurs.
28 juil—28 31—août 7 14 21 28 30

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE AYANT ENVIRON TREIZE (13) ACRES DE TERRE DANS LA PAROISSE ST-TAMMANY, PRES D'ABITA SPRINGS.

SUCCESSION DE Mme A. J. KIERAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 89,796.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur.—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 16 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 11 juillet 1910, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue, à savoir:

Toutes ces deux certaines parcelles s'étendant et étant situées en la Paroisse St Tammany, Est de la Louisiane et décrit comme treize (13) acres de terre de la section trente-huit (38) dans la ville six (6) Sud rang No deux (2) Est Terre Greensburg, District de la Louisiane et connue comme l'étendue Powell ou "Head-Right" et comprise en deux étendues.

Premier—Commençant à un piquet sur la borne nord ouest de ladite section trente-huit (38) et connu comme le coin Nord Est de Milton Keen. Delà Sud 32 degrés, 30 minutes Est, huit chaînes et vingt anneaux, delà nord 57 degrés, 30 minutes Est, 12 chaînes et 19 anneaux. Delà Nord 32 degrés 30 minutes ouest, 8 chaînes et 20 anneaux (cette ligne traverse le tas de sciure de bois) à un piquet sur ladite borne Nord ouest de ladite section 38. De là Sud 57 degrés 30 minutes ouest, 12 chaînes et 20 anneaux à un endroit du commencement. Conformément à un certificat d'arpentage dressé par J. M. Yates, voyer de la paroisse, le 23 septembre 1903. Deuxièmement, Commençant à un piquet posé à l'encoignure sud ouest de la parcelle de terre ci-dessus décrite, (Cette encoignure s'étend sud-est de la maison de Jeff Carpenter et est 8 chaînes et 66 anneaux sud, 32 degrés, 30 minutes est de la borne du nord de ladite section 38, et 12 chaînes et 65 anneaux nord, 57 degrés 30 minutes est de la borne ouest de ladite section 38. De là nord 57 degrés, 30 minutes est, 8 chaînes et 68 anneaux à un vieux piquet posé avant. De là sud 32 degrés 30 minutes Est, trois (3) chaînes et 43 anneaux piquet posé. Delà Nord 57 degrés, 30 minutes Ouest 8 chaînes et 68 anneaux piquet posé. Delà Sud 32 degrés 30 minutes Ouest, 3 chaînes et 43 anneaux à l'endroit au commencement, contenant trois (3) acres de terre plus ou moins d'après un arpentage fait par J. M. Yates, voyer de la Paroisse, le 16 novembre 1904, les deux dites parcelles de terre contiennent ensemble treize (13) acres de terre, plus ou moins et conformément au dit arpentage fait par J. M. Yates, voyer de Paroisse, comme ci-dessus décrit. Etant la même propriété acquise par A. J. Kieran, par achat de Fritz Nagel, d'après un acte passé pardevant Joseph E. Lancaster, notaire de cette paroisse de (St Tammany) le 15me jour d'août 1907 et dûment enregistré en le Bureau des transferts, livre No 48, folio 363 des archives de ladite Paroisse de St Tammany.

Les améliorations consistent en un cottage-résidence élevé contenant 5 chambres, galeries, grange, cabane pour voiture, bâtiments accessoires et arbres fruitiers, et environ une moitié d'acre en culture, bonne eau à un demi-mille des Sources d'Abita.

Conditions— Une moitié ou plus comptant, la balance en un et deux ans, en billets portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et première hypothèque et les clauses usuelles de sécurité. Doit faire un dépôt de dix (10 0|0) pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.
15 juil—15 17 24 31—août 7 14 16

I. B. Rennyson.

Vente de Succession—Cinquante(50) acres de terre près de Crowley, Lne., à l'encan, JEUDI, le 8 septembre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, à midi, conformément à un ordre adressé à moi par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District No 92,389 pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé du 13 juillet 1910 dans l'affaire de la succession de Rose Byrne Waters, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI le 8 septembre à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite:

Lot 2, Section 13 T. 9 S R. 1 E. La. Meridien, contenant 25.76 acres et les 4 Section 14 T 9 S R. 1 E. La. Meridien contenant 24.44 acres en la paroisse Arcadia, environ six milles de Crowley, Lne.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer toutes les taxes de l'année 1910, frais de tous certificats nécessaires et l'acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, et déposer 20 pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.
7 août—7 14 21 28—sept 4 8

Joseph Lewis.

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION CELESTINE PANTER, défunte épouse de Joseph Lewis.

No 94,125—Cour Civile de District, Division C.

PAR JOSEPH LEWIS, administrateur—JEUDI, le 25 août 1910, à midi, sur le devant de la propriété No 3029 rue Maurepas, En vertu d'un ordre signé du 5 août 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. E. K Skinner, juge de la Division C de ladite Cour, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique à l'endroit ci-dessus indiqué—

La moitié du droit indivis, titres et intérêt de la défunte Célestine Panter Lewis en et à; Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges etc., situé dans le Troisième District de cette ville, portant le numéro 3029 rue Maurepas, dans l'ilet borné par les rues Maurepas Fortin, Encampment et Sauvage, désigné par la lettre E mesurant en M. F. 30 pieds de face à la rue Maurepas sur 75 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1910, et de payer pour l'acte de vente pardevant Jos Lautenschlaeger, notaire, et de déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Joseph Lewis, administrateur.
Jos Lautenschlaeger avocat.
10 août—10 17 24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Premier District,

Dans l'Allée Jane (dans l'ilet borné par les rues White, Palmyre et Banks).

Mme Mary E. Davidson, veuve de Jesse H Massie et als vs Mme Mary Broadnax, épouse divorcée de Wm Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,019—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 septembre 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situés dans le Premier District, désignés comme lots Nos 49, 50 et 51, dans l'ilet 605, borné par l'allée Jane, les rues Broad, White, Palmyre et Banks et mesurant chacun vingt six pieds de face sur l'allée Jane, sur cent quinze pieds dix pouces de profondeur sur une ligne de côté et cent quinze pieds un pouce en profondeur sur l'autre ligne de côté.

Etant la même propriété qui a été acquise par Jesse H. Massie, par achat de William H. Howcott, par acte passé pardevant Fred Zengel, notaire daté du 10 août 1900, et enregistré en le livre des transferts 177, folio 696, et est la même propriété que Mme Mary Broadnax a acquise par achat de la Hibernia Insurance Co. par acte passé pardevant James J. Woulfe, notaire, daté du 26 mars 1894, enregistré en le livre des transferts 153, folio 273, dans lequel acte elle est par erreur désignée comme l'épouse de Lawrence D. Herbert.

Et en ledit acte pardevant James J. Woulfe, notaire, ladite propriété est plus complètement et correctement décrite comme suit:

Trois certains lots de terre situés, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Allée Jane, les rues Palmyre, White et Banks, désigné comme ilet D, sur un plan privé par L. Surgi, maintenant déposé avec la Hibernia Insurance Co., et lesdits lots de terre étant désignés par les Nos 26, 27 et 28 sur ledit plan et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 26 mesure vingt six pieds sept lignes de face à l'Allée Jane, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quatorze pieds onze pouces.

Le lot No 27 mesure vingt-six pieds et sept lignes de face à l'Allée Jane, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quatorze pieds sept lignes.

Le lot No 28, mesurant vingt six pieds sept lignes de face à l'allée Jane, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent quinze pieds un pouce et sept lignes sur la ligne la plus près de la rue Banks et cent quinze pieds et six lignes sur la ligne le divisant du lot No 27, ensemble avec tout les droits, voies avantages, là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
A. J. Peters, avocat pour la demanderesse.
12 août—12 19 26—sept 2 9 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une grande Propriété de valeur améliorée du Premier District,

Portant les Nos municipaux 1017, 1019 1021, 1027, 1031 rue Commerce, entre les rues Delord et Calliope.

People's Bank and Trust Company vs Joseph Collins, Trustee en Banqueroute de E. P. Le Sassier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 93.997 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 août 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commerce, Delord, Tchoupitoulas et Calliope, désignés comme lots Nos trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente sept, trente-huit et trente-neuf. Les lots Nos trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept mesurant chacun vingt-et-un pieds de face à la rue Commerce sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds six pouces, entre lignes parallèles et les lots trente-huit et trente-neuf mesurant chacun vingt-et-un pieds de face à la rue Commerce sur une profondeur de quatre-vingts pieds huit pouces, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
D. B. H. Chaffe et E. J. Moral, avocats pour la demanderesse.
15 juil—15 22 29—août 5 12 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District

Portant le No Municipal 724 rue Lisardi, entre Royale et Dauphine.

Dominique Ousset vs Mme Philip L. Day.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 93,678—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 18 août 1910, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné par le No 12 de l'ilet No 8, lequel est borné par les rues Royale (autrefois Casacalvo), Dauphine (autrefois Grands Hommes), Forstall et Lisardi, Ledit lot de terre mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Lisardi sur une profondeur de cent dix-huit pieds, trois pouces et une ligne, le tout conformément à un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, le 20me jour de septembre 1869, déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Charles A. Butler, avocat pour le demandeur.
15 juil—15 22 29—août 5 12 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE

440 rue Newton, coin Hunes.

Cottage double. Contenant chambres. rue asphaltée, sur ligne de chars.

Southene Henderson vs Mme Virginia Green. No 93,320—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur, bureau No 340 rue Carondelet—

MARDI, 16 AOUT 1910

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lu et rendu en Cour ouverte le 6 juillet 1910 et signé en Cour ouverte le 13 juillet 1910, par l'Hon. Geo. H Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du Fleuve Mississipi, désigné par les numéros treize et quatorze dans l'ilet No cent cinquante-cinq, lequel est borné par les rues Newton, Franklin, Hume et Monroe, lesquels dits lots mesurant en mesure française chacun trente pieds de face à la rue Newton sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No treize formant l'encoignure des rues Newton et Franklin.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1910, et pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Jos. Lautenschlaeger, avocat.
16 juil—16 17 24 31—août 7 14 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant les Nos Municipaux 3420 et 3422 rue Willow entre l'Avenue Louisiana et la rue Delachaise.

John F. Lindner vs Gustave Salomon

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91,424—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 septembre 1910 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, etc, situé dans le Sixième District, dans l'ilet No 553, borné par l'Avenue Louisiana, les rues Delachaise, Clara et Willow désigné comme lot No 22, et mesurant trente pieds de face à la rue Willow sur cent cinquante pieds de profondeur sur un plan dressé par Frank H Waddell I C. Acquis le 5 février 1909 Livre 223 Bureau des Transferts folio 640

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du montant de la vente au moment de l'adjudication

LOUIS KNOP
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Theodore Cotonio, avocat pour le demandeur.
13 août—13 19 26—sept 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une magnifique propriété de valeur pour résidence dans le Premier District

Formant le coin des rues Race et Coliseé, portant le No municipal 1228 de la rue Race et d'un vaste morceau de terre de valeur à l'arrière et faisant face à la rue Colisée.

E. V. Wecme vs Dr I. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 94,112 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er sept 1910, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient ou en fait partie en quelque sorte, situé, gisant et étant dans le Premier District de cette ville, carré No —, borné par les rues Race, Coliseé, Félicité, Orange et Camp, lequel morceau de terre est désigné par la lettre A sur un devis d'arpentage daté le 29 juillet 1910, signé par Charles G. de l'Isle, architecte, et déposé au bureau du Shérif; et d'après ledit devis d'arpentage forme le coin des rues Race et Coliseé, et mesure soixante-douze pieds, quatre pouces et trois lignes de face à la rue Race, cent cinquante pieds, dix pouces et deux lignes de profondeur et de façade rue Coliseé; cent onze pieds, quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue de Camp et cent dix neuf pieds, cinq pouces sur la ligne de derrière.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient ou de quelque façon y appartenant, situé dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite, lequel morceau de terre est désigné par la lettre B sur le susdit devis et touche au terrain A ci-dessus décrit et à une distance de cent cinquante pieds dix pouces et deux lignes du coin des rues Race et Coliseé et mesure soixante-treize pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Coliseé, sur une profondeur première sur la ligne le séparant du terrain A de cent dix-neuf pieds cinq pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Camp, s'étendant vers la rue Orange, quatre pieds, sept pouces et six lignes, delà une autre profondeur de trente pieds delà sur une ligne parallèle à la rue Camp s'étendant vers la rue Orange, cinquante et un pieds dix pouces et six lignes, (cette ligne étant celle de l'arrière dudit morceau de terre B) et une profondeur sur la ligne de côté vers les rues Félicité et Orange, de cent soixante neuf pieds deux pouces et une ligne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions: 1° Comptant, une somme suffisante pour satisfaire la réclamation du demandeur, soit trois mille cinq cents dollars ($3,500) avec six pour cent d'intérêt par an à partir du 25 mai 1909, jusqu'à paiement, ensemble avec 5 pour cent sur ledit principal et l'intérêt comme honoraires d'avocat et frais du procès, et la vente et les taxes (s'il y en a) dues sur ladite propriété.

2° L'acquéreur retiendra en sa possession et assumera (jusqu'à concurrence du montant de sa soumission) le paiement des deux billets suivants

1 billet de $3 500 daté du 25 mai 1909 payable 2 ans après date et 1 billet de $3,500 daté du 25 mai 1909 payable 3 ans après date, les deux billets portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date de leurs dates jusqu'à paiement (le paiement de l'intérêt est payable par lots après la vente étant assumé par l'acquéreur), le paiement des deux dits billets étant garanti par hypothèque du vendeur sur ladite propriété concurremment avec la réclamation du demandeur, conformément à l'acte passé pardevant Rolla E Tichenor, notaire, le 25 mai 1909, inscrit en Bureau des Hypothèques de cette paroisse dans le livre 947, folio 447, l'acquéreur assumant toutes les obligations et stipulations, etc., ainsi qu'elles sont contenues dans ledit acte hypothécaire.

3° Et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

En cas que les propriétés ci-dessus décrites seraient offertes en vente et vendues séparément, alors les différents acquéreurs, en proportion de leurs soumissions respectives, paieront proportionnellement comptant la réclamation du demandeur et assumeront proportionnellement le paiement desdits deux billets ci-dessus décrits non arrivés à leur maturité.

En cas que les propriétés ci-dessus soient offertes et vendues ensemble, l'acquéreur aurait alors à se conformer aux conditions de la vente ci-dessus mentionnée en leur totalité, et en cas que lesdites propriétés soient offertes séparément et la première propriété apportera une somme suffisante pour couvrir le montant des réclamations des demandeurs, frais d'avocats, les frais et charges de procès et vente, hypothèques et assomptions comme il est ci-dessus pourvu, alors l'acquéreur de ladite première propriété aurait aussi à se conformer aux conditions de la vente ci-dessus mentionnées en leur totalité, en tel cas, la deuxième propriété ne serait pas offerte en vente.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Saunders, Dufour & Dufour et J. D. Dresner, avocats du demandeur.
30 juil—30 31—août—5 13 19 26—sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Portant les Nos Municipaux 1822 et 1824 rue Première entre Baronne et Dryades.

Security Building and Loan Association vs M. J. Hels.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 93,961—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 août 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Deuxième, Dryades et Baronne, lequel morceau ou portion de terre est désigné par le No 24 de l'ilet No 262, commençant à une distance de quatre vingt un pieds de la rue Dryades et mesurant cinquante pieds de face à la rue Première, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt six pieds huit pouces et est composé de la plus grande portion du lot original No 21 vers la rue Baronne, le tout du lot original 22 et la plus petite portion du lot 23 vers la rue Dryades le tout d'après un devis d'arpentage dressé par D. M. Brosman, D. C. S. daté du 10 mars 1904.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Buck, Walshe & Buck avocats pour le demandeur.
15 juil—15 22 29—août 5 12 18